

Praticiens

Je suis médecin et souhaite générer une ordonnance/courrier/certificat/arrêt de travail pour mon patient

Vous pouvez générer ces documents directement dans l'interface de téléconsultation MaQuestionMedicale, vous disposez de boutons à droite ou en bas sur mobile : La prescription de stupéfiants et de médicaments à ordonnance spéciale (amphétamines, hypnotiques) n'est pas autorisée en télémédecine. Tous les documents sont publiés dans le tchat avec le patient et sont téléchargeables/visualisables dans l'onglet documents du patient.

Nous conseillons des arrêts de travail limités dans le temps, 3 jours pour une pathologie bénigne et 15 jours maximum en cas de dépression avec consultation de contrôle chez le médecin traitant.

Référence ID de l'article : #1047

Auteur : support

Dernière mise à jour : 2023-04-20 16:38